



**FNEE CGT**  
Syndicats des personnels  
actifs et retraités

Ministères en charge de l'Aménagement du Territoire  
du Logement, des Transports, de la Transition  
écologique, la Biodiversité, la Forêt, la Mer et de la Pêche



Metz le 28 avril 2026

## **Déclaration CGT à la Commission Régionale de Concertation d'Action Sociale (CRCAS) de la Zone de Gouvernance Grand-Est**

La DREAL Grand-Est réunit ce jour la Commission Régionale de Concertation d'Action Sociale (CRCAS) de la zone Grand-Est en mode présentiel et visio-conférence.

### **En 2026 les crédits d'action sociale liés à la restauration collective seront t-ils la variable d'ajustement de l'enveloppe ministérielle nationale ?**

*NDLR : La CGT le craint, même si rien ne l'indique clairement dans les documents affichés par l'administration dans cette CRCAS du Grand-Est (projection pour le 1<sup>er</sup> semestre 2026),*

Sur ce sujet la CGT regrette que les services extérieurs du MTE ne jouent pas le jeu en favorisant pour leurs personnels le plein accès aux Restaurants Inter Administratifs (RIA). De plus en plus d'agents prennent une collation le midi sur le coin de leur bureau alors que la DGAFP investit des centaines de milliers d'euros dans un réseau de RIA entretenu par la SRIAS et l'administration hébergeant la structure, voir flambant neuf comme c'est le cas pour Nancy.

La CGT exige de l'administration du MTE des explications sur les raisons objectives pour lesquelles elle ne favorise pas l'accès à ces RIA dont certaines associations de gestion font les frais et se retrouvent en difficulté lors de leur bilan annuel.

Après une stagnation en 2024 et 2025 de nos crédits sociaux, 2026 ne semble pas s'engager dans une hausse significative des crédits alors que l'inflation progresse et que tout augmente (y compris les denrées alimentaires).

-----

**Le coût des transports pèsent sur le coût des actions** (pour une sortie de 4000 euros le transport pèse désormais lourd dans le montant de l'action du CLAS)

Pour la CGT un changement radical de politique sociale au budget fonction publique s'impose.

Au niveau crédits d'action sociale interministériels c'est aujourd'hui « la misère » avec une baisse drastique des budgets.

Après la **suppression des chèques vacances** aux fonctionnaires retraités en juillet 2025 aucun dispositif de remplacement n'a été proposé aux syndicats et mis en place au bénéfice de cette catégorie d'agents, ni au niveau fonction publique, ni même au niveau ministériel au MTE.

Ce droit acquis depuis plus de 40 ans a simplement été effacé sans aucune contre partie financière pour les ayants droits : une belle économie pour l'État employeur qui pourtant pourrait compenser cette perte au niveau ministériel - Y a t-il au moins songé ?..

**Au niveau des arbres de Noël**, alors que la dotation annuelle de 40 euros par enfant mériterait pour la CGT, d'être augmentée en raison de la hausse des prix, cette nécessaire augmentation apparaît aujourd'hui comme de plus en plus hypothétique au moment où les CLAS et les ASCE vont commencer à préparer les futures fêtes de Noël de 2026.

Pour la CGT, les ASCE (financées par les cartes des personnels) ne sont pas là pour se substituer financièrement à l'État employeur au Ministère de la Transition Écologique (MTE) pour continuer à organiser des arbres de Noël dans les services.

**La PSC obligatoire** a amputé le budget des ménages avec enfants à charge depuis janvier 2025. Un an après le ministère n'a toujours pas proposé aux syndicats de dispositif compensant cette hausse de la complémentaire santé. Un an gagné c'est encore une belle économie pour l'État employeur (dont le MTE)

Enfin, **la probable explosion de la région Grand Est en 2 régions (mi-Grand-Est et Alsace)** aura pour conséquence, si elle est votée, de baisser mathématiquement les crédits ministériels d'action sociale dans les ex. régions Champagne-Ardenne & Lorraine.

Que prévoit le ministère pour anticiper cette baisse et éviter une chute brutale des crédits sociaux du MTE hors Alsace ?

La CGT n'est pas à l'initiative de cette nouvelle partition régionale basée sur de savants calculs électoralistes. Elle la conteste vivement, comme à l'époque la fusion de 2 départements Alsaciens et le transfert de compétences Etat à cette collectivité atypique.

Une simple règle de trois entre le nombre de fonctionnaires du MTE affectés dans une région donnée et montant de l'aide sociale accordée aux agents du MTE ne saurait s'appliquer sans une nécessaire compensation financière à l'action sociale du ministère sur le Grand-Est par la future nouvelle région Alsace.

Le représentant Cgt à la (CRCAS) de la Zone Grand-Est

jm padovan